



Discipline Saut

Règlement du Championnat Suisse de Saut Children

1 Droit de participation

Chaque cavalier et chaque cheval ne peuvent participer qu'à un seul Championnat Suisse de saut. La participation aux CS *Poney et Children* est autorisée la même année, mais pas avec le même cheval ou poney. La participation au CS R n'est pas autorisée la même année.

Les participants CS doivent être de nationalité suisse. Les cavaliers qui possèdent la double nationalité sont autorisés à prendre le départ uniquement s'ils n'ont pas participé à des épreuves internationales pour un autre pays durant l'année en cours. Exception: Les cavalières et cavaliers de nationalité étrangère avec le «Statut Spécial FEI» selon RG FEI art.119 al. 6.2 peuvent également participer au CS.

Pour le CS de la catégorie Children, les paires détentrices d'une autorisation spéciale N sont autorisées à participer – pour autant que la paire n'ait pas de classement N140 et supérieur pendant l'année en cours et jusqu'au délai d'inscription du CS.

Si moins de cinq participants sont inscrits à un Championnat Suisse de la FSSE - mais qu'au moins deux ont pris le départ - seul le titre de Champion Suisse avec la médaille d'or sera attribué. Les places deux et trois du podium ne seront pas occupées et les médailles d'argent et de bronze ne seront pas attribuées.

1.1 Conditions de qualification

- Au moins 2 classements dans les épreuves officielles des catégories R/N/J/Ch 115 cm ou plus (sans Six-Barres et Puissances) en Suisse
ou
au moins 2 classements de 120 cm ou plus lors des épreuves internationales sur CSI(O) Ch/J/Y/U25/1*/2*/3*/4*/5*, où 25% des partants sont classés. Les classements obtenus aux CSI-Am ne comptent pas.
Une combinaison (1 classement 115 cm en Suisse et 1 classement 120 cm au niveau international) est possible.
- Les cavaliers officiellement domiciliés dans le canton du Tessin et ceux officiellement domiciliés à l'étranger peuvent également se qualifier par le biais de 2 classements lors de compétitions nationales à l'étranger (min. 115 cm ou plus). 30% des cavaliers qui prennent le départ sont classés. Les résultats des compétitions nationales à l'étranger doivent être envoyés au bureau de la FSSE pour inscription avec toutes les données (proposition, liste de classement, n° de passeport cheval et n° de licence cavalier) dans les 10 jours suivant la manifestation. Le bureau de la FSSE n'est pas responsable de l'enregistrement des résultats qui ne sont pas dûment déclarés.

1.2 Période de qualification

La période de qualification commence le lundi suivant le CS de l'année précédente et se termine 10 jours avant le CS de l'année en cours.



1.3 Contrôle

Le cavalier est responsable du contrôle de sa qualification. Les résultats obtenus lors d'épreuves nationales à l'étranger qui n'auront pas été annoncés en bonne et due forme selon pt 1.1 ne seront pas pris en considération.

2 Engagements

Les participants au CS doivent s'annoncer à l'organisateur jusqu'au délai d'engagement. Si le deuxième classement pour la qualification pour le CS se fait après le délai d'engagement officiel, mais dans les 10 jours avant le début du CS (la date du début est la date de la visite vétérinaire) une "inscription tardive" est possible. Mais au minimum un classement doit être obtenu avant le délai d'engagement.

La finance d'engagement pour le CS correspond à deux épreuves de catégorie Ch120 et une épreuve de catégorie Ch125.

3 Écuries et contrôle d'identification

Tous les chevaux participant au CS doivent obligatoirement loger dans les écuries officielles de la manifestation. Les chevaux doivent passer un contrôle d'identité et un contrôle vétérinaire. Les chevaux doivent être présentés avec bride et passeport, mais sans guêtre ni bandage.

Les passeports restent chez l'organisateur jusqu'à la fin du CS et sont restitués après établissement du décompte final.

Les chevaux qui participent aux épreuves d'encadrement peuvent être installés dans les écuries du CS, mais n'ont pas besoin de passer la visite vétérinaire.



4 Mode

Le CS comporte trois épreuves à raison d'une épreuve par jour. Le total des trois épreuves représente le résultat final du CS.

Les cavaliers qualifiés pour la finale peuvent choisir librement leur cheval. Les chevaux engagés peuvent participer, avant la première épreuve de qualification, à un « warm-up ».

L'ordre de départ pour la première épreuve est déterminé lors d'un tirage au sort ayant lieu assez tôt. Lors de ce tirage au sort, le président du jury et au moins un des cavaliers participant au CS doivent être présents

Une des deux variantes ci-dessous doit être appliquée pour le déroulement du championnat:

Variante A
<i>premier jour</i>
Warm-up et première épreuve de qualification
<i>deuxième jour</i>
deuxième épreuve de qualification ou jour de repos
<i>troisième jour</i>
deuxième épreuve de qualification ou épreuve finale ou jour de repos
<i>quatrième jour</i>
Fin ou épreuve finale

Variante B
<i>premier jour</i>
Warm-up
<i>deuxième jour</i>
première épreuve de qualification
<i>troisième jour</i>
deuxième épreuve de qualification
<i>Quatrième jour</i>
épreuve finale

4.1 Warm-Up

L'organisateur organise, après la visite vétérinaire, un Warm-up (60 secondes par cavalier/cheval) au CS avec une liste de départ ferme. Sont autorisés à prendre le départ de cette épreuve maximum 2 chevaux par participant(e) au CS Children et seulement les chevaux qui ont, préalablement, passé la visite vétérinaire. Le deuxième cheval est inscrit comme potentiel cheval de CS sous « remarques » lors du délai d'inscription. 30 minutes après la fin du Warm-up de sa catégorie respective, le cavalier/la cavalière doit choisir un de ses deux chevaux et l'annoncer au secrétariat.

La tenue est libre. Prescrites sont les bottes d'équitation ou imitation de bottes d'équitation selon RS 2011, pt 7.8, ch. 1, litt. a), ainsi que la bombe à trois points de fixation.

Le Warm-up ne donne lieu ni à un classement, ni à une distribution de prix. La finance d'inscription est comprise dans celle au CS.

4.2 Première épreuve de qualification

La première épreuve correspond à un degré de difficulté de la catégorie Ch115 selon le barème A au chrono.

Si un concurrent est éliminé ou a abandonné pour une raison quelconque, on lui comptera le nombre de points de pénalités du plus mauvais concurrent + 20 points. C'est son résultat intermédiaire pour le CS.

Le classement de l'épreuve correspond également au classement intermédiaire du CS.



4.3 Deuxième épreuve de qualification

La deuxième épreuve correspond à un degré de difficulté de la catégorie Ch120 et est jugée selon le barème A au chrono.

Seuls les cavaliers et chevaux ayant participé à la première épreuve peuvent prendre part à la deuxième. L'ordre de départ correspond à l'ordre inverse du classement obtenu lors de la première épreuve. En cas d'égalité de points, l'ordre de la première épreuve de qualification fait foi.

Pour cette épreuve, un classement séparé est établi. Un classement intermédiaire du CS est obtenu par l'addition des points de pénalité de la première et de la deuxième épreuve. En cas d'égalité de points, l'ordre du tirage au sort fait foi.

4.4 Épreuve finale

L'épreuve finale correspond à un degré de difficulté de la catégorie Ch125/130. Elle se dispute en 2 manches selon le barème A au chrono, deuxième manche réduite. Il faut intercaler une pause d'environ 15 minutes entre les deux manches. En cas d'égalité de points des trois premiers rangs, un unique barrage selon le barème A au chrono est organisé. Si deux barrages s'avéraient nécessaires, le barrage pour la troisième place doit avoir lieu avant celui pour le premier rang.

Le 50% des meilleurs du classement intermédiaire après les deux épreuves de qualification ainsi que les concurrents ayant le même nombre de points - au moins 12 - sont autorisés à participer à la première manche, à condition qu'ils aient terminé les deux épreuves de qualification.

La participation à l'épreuve finale doit être confirmée jusqu'à une heure après la fin de la deuxième épreuve de qualification. Les trois paires suivantes forment une liste d'attente.

L'ordre de départ de la première manche de l'épreuve finale correspond à l'ordre inverse du classement intermédiaire après les deux épreuves de qualification. La deuxième manche de l'épreuve finale est un nouveau parcours, qui peut être reconnue par les concurrents. Un éventuel barrage peut être composé d'obstacles de la première et de la deuxième manche ou seulement de la deuxième manche ; ils doivent être notés en conséquence sur le plan de parcours.

L'ordre de départ de la deuxième manche de l'épreuve finale correspond à l'ordre inverse du classement intermédiaire après deux épreuves de qualification et de la première manche de l'épreuve finale.

En cas d'égalité de points, l'ordre de départ de la première manche de l'épreuve finale est déterminant. Pour un éventuel barrage, l'ordre de départ de la deuxième manche est déterminant. Il n'est pas établi de classement de l'épreuve.



5 Parcours

5.1 Obstacles et dimensions Children

	Warm-up	1 ^{ère} épreuve de qualificati on	2 ^{ème} épreuve de qualificatio n	Épreuve finale		
				1 ^{ère} manche	2 ^{ème} manche	Barrage/ Médailles
Catégorie	Ch110	Ch115	Ch120	Ch125	Ch130	Ch130
Obstacles	6-8	10-12	10-12	10-12	Max 10	Max 6
Hauteur d'obstacles	110 cm	115-120cm	115-120 cm	120-125 cm	125-130 cm	125-130 cm
Largeur d'obstacles	110-120 cm	130-170 cm	130-170 cm	140-180 cm	140-180 cm	140-180 cm
Rivière	surbarée max. 250 cm en alternative	Avec clôture blanche & surbarée max. 250 cm	sans	Avec clôture blanche & surbarée 300 cm	sans	sans
Vitesse (m / min.)	max. 60 secondes	350	350	350	350	350
Barème		A au chrono	A au chrono	A au chrono	A au chrono	A au chrono
Combinaisons	1 x A-B	2 x A-B ou 1 x A-B 1 x A-B-C	2 x A-B ou 1 x A-B 1 x A-B-C	2 x A-B ou 1 x A-B 1 x A-B-C	1 x A-B-C ou 1 x A-B	1 x A-B

Ces directives (profil des exigences pour le CS) doivent être respectées au mieux. Des dérogations en raison de mauvais temps, des conditions de terrain, de l'environnement, etc. doivent être discutées avec le chef sport et le responsable du cadre correspondant.

6 Classement final

Le classement final est obtenu après le résultat du barrage selon les points et le temps. D'autres classements se calculent par l'addition des pénalités des deux épreuves de qualification et de l'épreuve finale ainsi que du temps de la deuxième manche de l'épreuve finale.

7 Prix

Les prix minimaux suivants devront être distribués:

7.1 Première et deuxième épreuve de qualification

Pour chaque épreuve un classement est établi, 30% des partants sont classés. La somme minimale du prix du 1^{er} rang est de CHF 200.-. L'échelonnement des rangs suivants s'effectue selon le pt 3.5 du RS 2011.



7.2 Épreuve finale

Après l'épreuve finale, le classement du CS est établi. La somme minimale attribuée pour le premier rang du classement final est de Fr. 300.—. L'échelonnement pour les rangs suivants s'effectue selon le pt 3.5 du RS 2011. Tous les cavaliers et toutes les cavalières qui ont terminé la deuxième manche de l'épreuve finale seront classés.

8 Remarque finale

Après le contrôle vétérinaire seuls les participants ont le droit de monter leur cheval.

Dans les cas pas clairs en rapport avec la participation/les engagements au CS, le responsable du cadre/chef d'équipe compétent sera contacté.

En cas de divergence dans l'interprétation des textes français et allemand, la version allemande fait foi.

Approuvé par le Directoire de la discipline Saut le 12.03.2021.